

Projet éolien d'ALLOUE

EPURON



Etude d'incidences Natura 2000

Aout 2013

Gaétan BARGUIL

CHARENTE NATURE



INTRODUCTION

Dans le cadre d'un projet de parc éolien situé sur les communes d'Alloue, d'Ambernac et de Saint-Coutant (région Poitou-Charentes, département de la Charente - 16), la société EPURON a confié à l'association Charente Nature et au cabinet d'étude CALIDRIS la réalisation de l'étude d'incidences Natura 2000. Le projet de parc éolien d'Alloue est composé de sept éoliennes réparties sur deux lignes parallèles (une ligne de quatre et trois éoliennes) orientées selon un axe nord-ouest / sud-est. Le diamètre du rotor sera de 131 mètres pour une longueur des pâles de 65,5 mètres. Le mat tubulaire atteindra une hauteur de 99 mètres.

Nous estimons l'aire au sein de laquelle un projet de parc éolien est susceptible d'avoir une incidence notable sur un site Natura 2000 à vingt kilomètres en raison de la capacité des espèces à se déplacer. Dans un rayon de vingt kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes d'Alloue nous avons recensé deux sites Natura 2000 qui accueillent notamment des chiroptères et des oiseaux.

Une étude des incidences du projet sur ces sites Natura 2000 doit donc être réalisée, au regard des objectifs de conservation, c'est-à-dire de l'ensemble des mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et flore sauvages dans un état de conservation favorable.

Sommaire

Introduction	1
Cadre général de l'étude	4
1. CADRE REGLEMENTAIRE	4
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES	5
3. PRESENTATION DU PROJET DE PARC EOLIEN D'ALLOUE.....	8
4. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR LE PROJET.....	9
Méthodologie	13
1. DEFINITION DES ZONES D'ETUDES	13
2. OUTILS DE REFERENCES UTILES A L'EVALUATION DES INCIDENCES.....	13
Etat initial	14
1. ESPECES DE CHIROPTERES PRESENTES DANS LE SITE NATURA 2000	14
2. ESPECES DE CHIROPTERES PRESENTES DANS LE SITE NATURA 2000 OBSERVEES SUR LA ZONE DE PROJET.....	14
3. ESPECES D'OISEAUX PRESENTES DANS LE SITE NATURA 2000.....	14
4. ESPECES D'OISEAUX PRESENTES DANS LE SITE NATURA 2000 OBSERVEES SUR LA ZONE DE PROJET.....	15
5. SYNTHESE DES ELEMENTS D'INTERETS EUROPEENS SENSIBLES AU PROJET DE PARC EOLIEN	22
Conclusion	23

Sommaire des cartes

CARTE N°1 : PRESENTATION DU PROJET DE PARC EOLIEN D'ALLOUE.....	9
CARTE N°3 : SITE NATURA 2000.....	10
CARTE N°3 : COULOIR PRINCIPAL DE MIGRATION DES GRUES CENDREES EN CHARENTE	19

Sommaire des tableaux

TABLEAU 1 : CHIROPTERES INSCRITS AU FSD	14
TABLEAU 3 : OISEAUX INSCRITS AU FSD	14

CADRE GENERAL DE L'ETUDE

1. Cadre réglementaire

Confer annexe 1

L'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé Natura 2000. Le réseau Natura 2000 a été institué par la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive « Habitats ». La mise en œuvre cette directive amène à la désignation de Zones Spéciales de Conservation (**Z.S.C.**).

Le réseau Natura 2000 s'appuie également sur la Directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux ». Elle désigne des Zones de Protection Spéciales (**Z.P.S.**).

Bien que la Directive « Habitats » n'interdise pas formellement la conduite de nouvelles activités sur les sites Natura 2000, les articles 6-3 et 6-4 (confère annexe 1) imposent de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur les objectifs de conservation du site, à une évaluation appropriée de leurs incidences sur les espèces et habitats naturels qui ont permis la désignation du site Natura 2000 concerné.

L'article 6-3 conduit les autorités nationales compétentes des États membres à n'autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré. L'article 6-4 permet cependant d'autoriser un projet ou un plan en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site, à condition :

- qu'il n'existe aucune solution alternative ;
- que le plan ou le projet soit motivé par des raisons impératives d'intérêt public majeures ;
- d'avoir recueilli l'avis de la Commission européenne lorsque le site abrite un habitat naturel ou une espèce prioritaire et que le plan ou le projet est motivé par une raison impérative d'intérêt public majeure autre que la santé de l'Homme, la sécurité publique ou des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

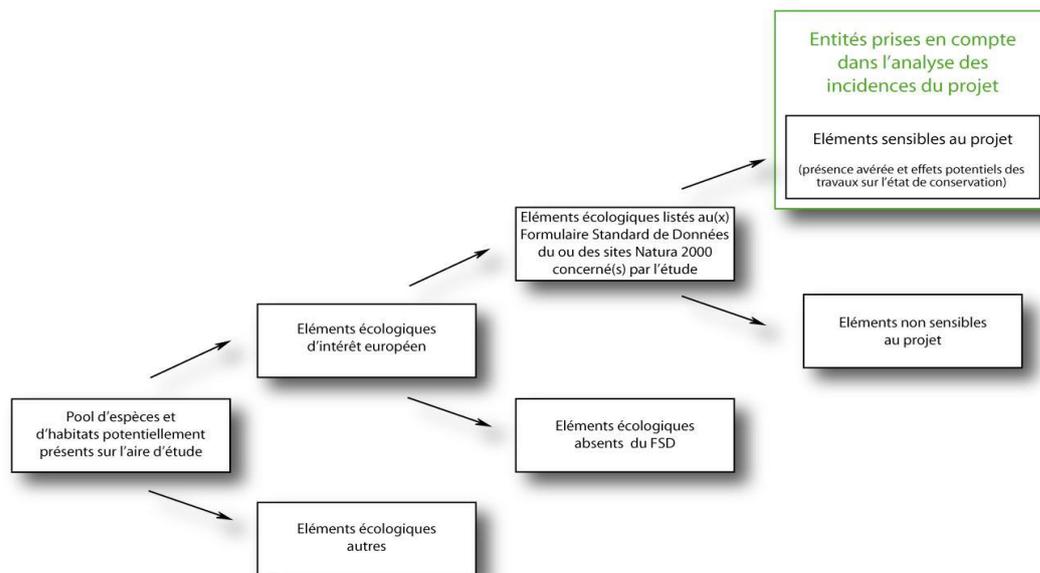
- que l'État membre prenne toute mesure compensatoire nécessaire pour garantir la cohérence globale du réseau Natura 2000, ces mesures devant être notifiées à la Commission.

Au niveau national, ces textes de loi sont retranscrits dans les articles L.414-4 à 7 du code de l'environnement (*confer annexe 2*).

2. Approche méthodologique de l'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Elle ne concerne donc pas les habitats naturels et espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaire, même s'ils sont protégés par la loi. En outre, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire, nouvellement mis en évidence sur le site et n'ayant pas été à l'origine de la désignation du site (non mentionnés au FSD), ne doivent pas réglementairement faire partie de l'évaluation des incidences du projet. Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être « sensibles » au projet. **Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et qu'il y a interférence potentielle entre son état de conservation et/ou celui de son habitat d'espèce et les effets des travaux.** Ainsi, les éléments pris en compte dans l'évaluation des incidences doivent suivre le schéma suivant :

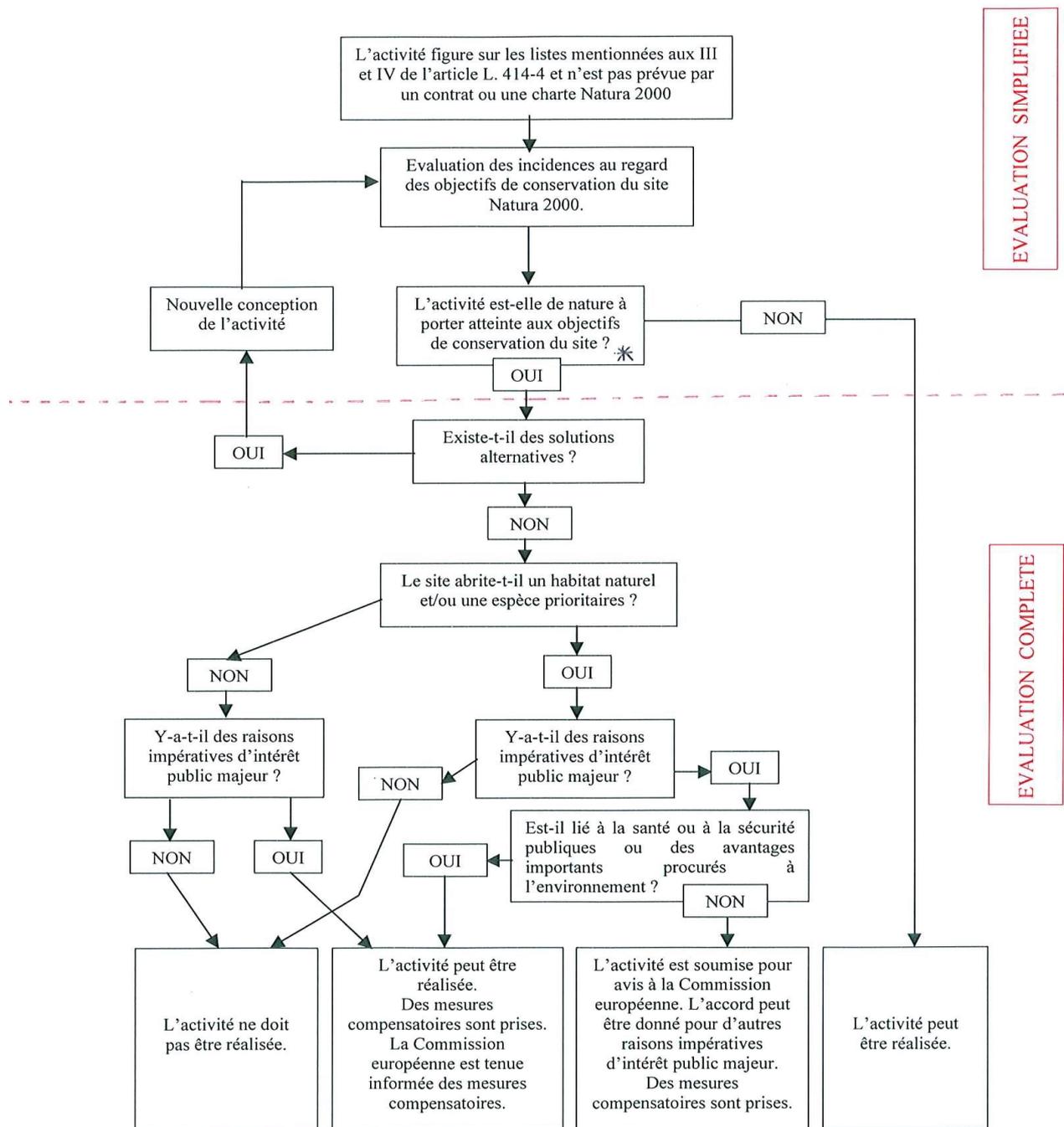
La démarche de l'étude d'incidences est définie par l'article R414-23 du code de l'environnement (*confer annexe 3*) et suit la démarche exposée dans le schéma suivant :



L'étude d'incidences est conduite en deux temps (confer schéma page suivante) :

Une évaluation simplifiée. Cette partie consiste à analyser le projet et ses incidences sur les sites Natura 2000 sur lesquels une incidence potentielle est suspectée. Si cette partie se conclut par une absence d'incidence notable sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000, alors le projet peut être réalisé. Dans le cas contraire, débute le deuxième temps de l'étude.

Une évaluation complète. Cette partie a pour but de vérifier en premier l'existence de solutions alternatives. Puis si tel n'est pas le cas de vérifier si il y a des justifications suffisantes pour autoriser le projet. Dans ce dernier cas, des mesures compensatoires doivent être prises.



* compte-tenu des mesures d'atténuation ou de suppression prévues à l'article R414-23 III (code environnement)

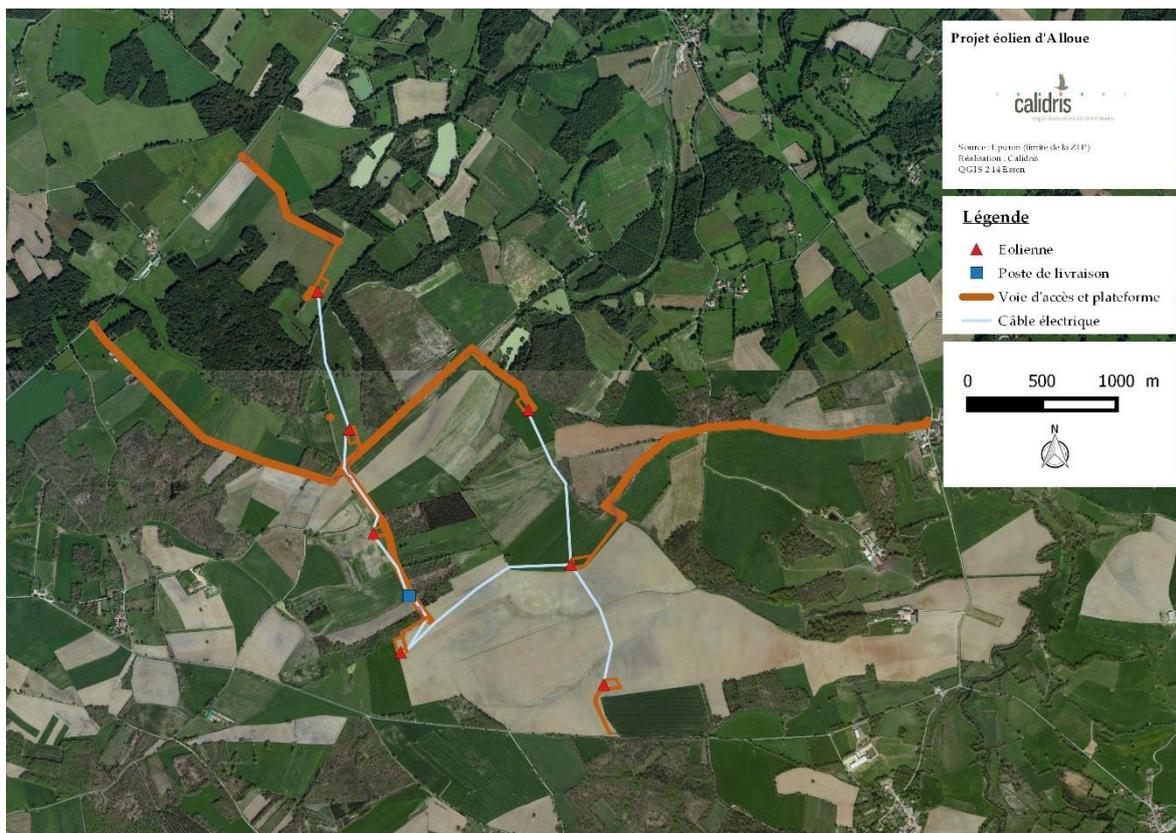
3. Présentation du projet de parc éolien d'Alloue

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien se situe à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Confolens dans le nord du département de la Charente. Elle est localisée sur les communes d'Alloue, d'Ambarnac et de Saint-Coutant (confer carte n°1 et 2). La Zone d'Implantation Potentielle du parc éolien se trouve à l'ouest de la vallée de la Charente dans un paysage caractéristique du bocage Cofonlantais. Ce dernier est caractérisé par la présence de nombreux boisements lâches, étangs, petits ruisseaux et hameaux dispersés, le bocage occupe la grande majorité de la zone d'étude. Sur ce territoire, les prairies occupent une part importante des surfaces agricoles qui sont essentiellement dédiées à l'élevage (ovin et bovin). Le secteur présente un relief très peu accentué puisque l'altitude varie seulement entre 177 et 196 mètres.

Le projet de parc éolien d'Alloue est composé de sept éoliennes réparties sur deux lignes parallèles (une ligne de cinq et trois éoliennes) orientées selon un axe nord-ouest / sud-est. Le diamètre du rotor sera de 131 mètres pour une longueur des pâles 65,5 mètres. Le mat tubulaire atteindra une hauteur de 99 mètres.

La puissance unitaire des éoliennes installées sera d'environ 3 MW.

Des chemins devront être créés ou renforcés pour accéder aux éoliennes. Les raccordements électriques se feront en partie sous les pistes et pour la majorité à travers champs. Le projet prévoit le défrichage de 100 mètres linéaire de haies. Par ailleurs, un petit boisement composé de jeunes boulots sera défriché sur une surface de 1230 mètres carrés et des zones buissonnantes seront supprimées à plusieurs endroits pour une surface de 5420 mètres carrés. S'agissant des distances d'éloignement des éoliennes aux haies, deux éoliennes sont situées à plus de deux cents mètres des haies en bout de pale il s'agit des éoliennes E7 et E8. Deux éoliennes sont situées à moins de 50 mètres en bout de pale d'une haie, il s'agit des éoliennes E2 et E4. Les trois autres éoliennes se trouvent à des distances intermédiaires.



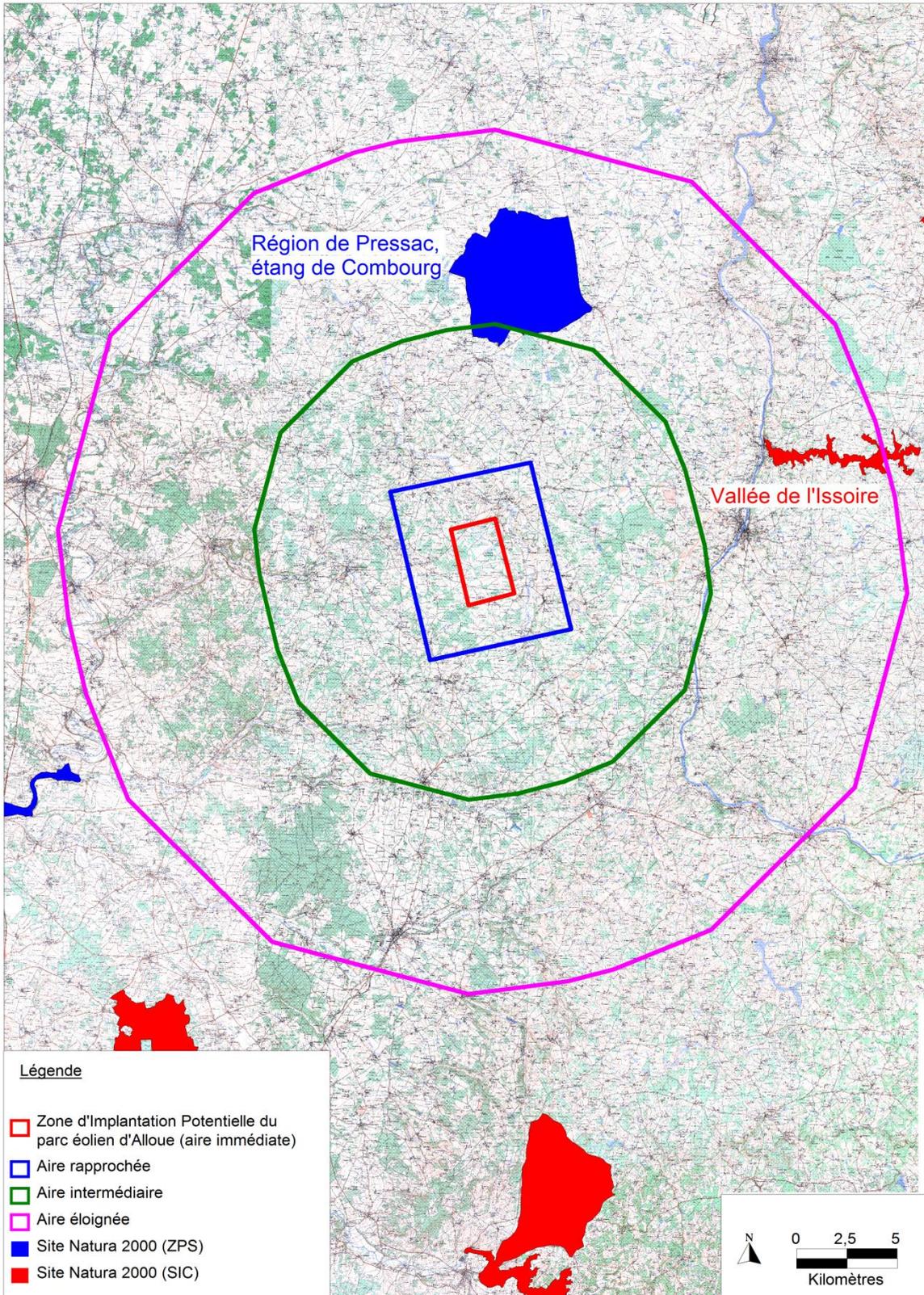
Carte n°1 : Présentation du projet de parc éolien d'Alloué

4. Présentation des sites Natura 2000 concernés par le projet

4.1. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres

Dans un rayon de vingt kilomètres autour du projet de parc éolien d'Alloué, deux sites Natura 2000 sont présents. Le projet n'empiète sur aucune zone Natura 2000. La zone la plus proche est la ZPS « Région de Pressac, étang de Combourg » distant de 9,5 kilomètres des éoliennes. Il apparaît donc que les habitats et la flore ainsi que les amphibiens, insectes et mammifères terrestres listés aux Formulaires standards de Données des sites Natura 2000 ne subiront aucune incidence liée au projet, car le projet est trop éloigné.

Les deux sites Natura 2000 concernée par le projet sont une ZPS que nous venons d'évoquer et un SIC : « Vallée de l'Issoire », qui accueille des chauves-souris.



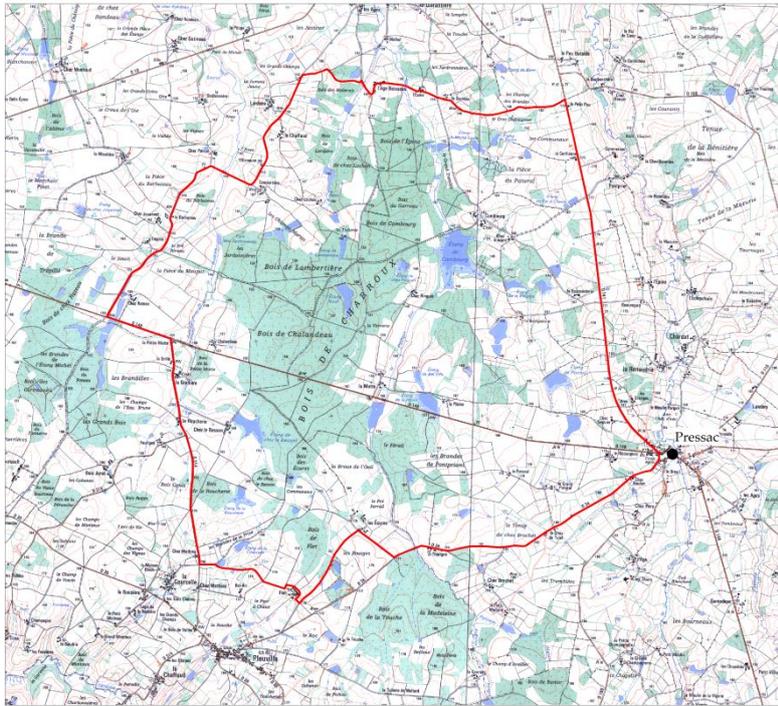
Cartographie : Calidris, 2013; Sources : INPN, 2013 / Epuron, 2013; fonds : Scan 25

Carte n°2 : Site Natura 2000

4.2. Présentation des sites Natura 2000

- Une ZPS (Zone de Protection spéciale) :

Le site FR5412019 « Région de Pressac, Etang de Combourg »



Carte n°1 : Localisation de la ZPS Région de Pressac, Etang de Combourg

Il s'agit d'une zone humide intérieure d'environ 3 400 ha, composée d'une quarantaine d'étangs, d'un grand bois caducifolié (chênaie), de quelques petites zones de landes et d'un bocage humide. La zone occupe une demi-cuvette très peu profonde, ouverte vers le nord et le nord-ouest. Sols argileux et imperméables, retenant facilement les eaux de ruissellement qui alimentent un important réseau

hydrographique. C'est une zone d'alimentation et de repos pour de nombreux hivernants (500 à 1000 canards et foulques) et migrateurs. Elle abrite la plus importante colonie de Hérons cendrés et la deuxième colonie de Hérons pourprés de la Vienne. Ainsi qu'une forte densité de rapaces et de Pies-grièches.

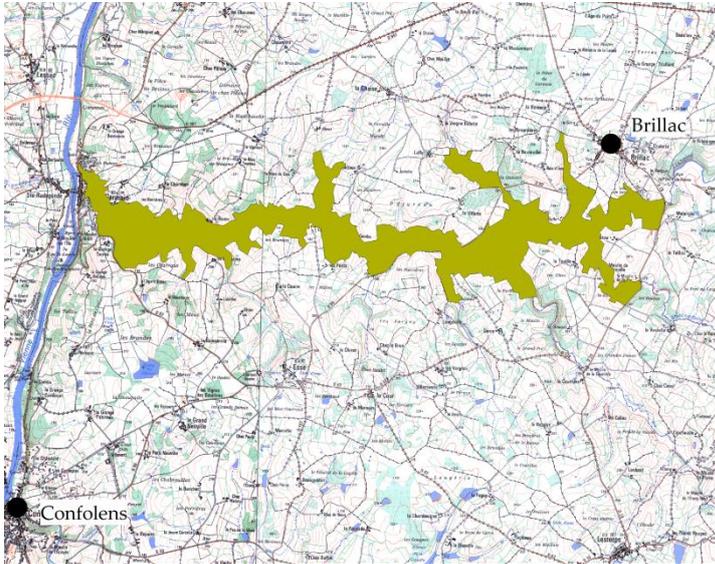
- Un SIC (Site d'importance communautaire) :

Le site FR5400403 « Vallée de l'Issoire »

Il s'agit d'une petite vallée sur socle granitique caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central : rivière à courant rapide, falaises rocheuses, landes à bruyères et prairies à pâturage ovin séparées par des haies bocagères en sont les éléments les plus typiques.

L'une des originalités majeures de ce site réside dans la présence de falaises et rochers granitiques, élément géomorphologique rare en contexte planitiaire ; ceux-ci abritent une végétation phanérogame et cryptogame d'un grand intérêt avec un mélange d'espèces méridionales (*Halimium umbellatum*) et montagnardes (*Asplenium foresiense*). Le réseau primaire

et secondaire de l'Issoire avec ses eaux courantes, bien oxygénées, constitue aussi un habitat important pour certaines espèces menacées (Lamproie de Planer, Chabot). Les loutres et les écrevisses à pattes blanches, observées autrefois dans la vallée, ne le sont plus aujourd'hui. Le



Carte n°2 : Localisation du SIC Vallée de l'Issoire

site est remarquable également par la qualité du tissu interstitiel reliant les différents noyaux d'habitats : prairies maigres à pâturage ovin extensif et chênaies calcifuges sur les pentes abruptes qui jouent un rôle à la fois dans son intégrité paysagère et son fonctionnement écologique global. Trois espèces de chiroptères sont présentes sur ce site.

METHODOLOGIE

1. Définition des zones d'études

Compte tenu du contexte environnemental et de la nature du projet, nous avons réalisé nos relevés sur les parcelles concernées par le projet et leurs abords immédiats. Une analyse de la bibliographie a en outre été réalisée sur les sites Natura 2000 concernés par le projet.

2. Outils de références utiles à l'évaluation des incidences

2.1. Références relative aux sites Natura 2000

Les documents d'objectifs de tous les sites n'étant pas opérationnels ou diffusés sur le site de la DREAL, nous nous sommes référés aux informations fournies sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. D'autres ouvrages de référence traitant de l'écologie des espèces et des habitats naturels présents sur le site ont également été consultés.

2.2. Références relative au projet

L'ensemble des plans et des caractéristiques du projet nous a été fourni par la société Epuron.

2.3. Investigation de terrain

Compte tenu des espèces présentes dans les sites Natura 2000 et de leur éloignement au projet, les investigations de terrain ont porté sur les espèces de chiroptères et d'oiseaux inscrites au FSD des sites Natura 2000 concernés par le projet, car seules ces espèces peuvent être concernées par le projet de parc éolien.

Les inventaires ont été réalisés dans le cadre de l'étude d'impacts et les méthodologies employées pour les inventaires sont décrites dans la partie faune flore de cette étude.

ÉTAT INITIAL

1. Espèces de chiroptères présentes dans le site Natura 2000

Trois espèces de chiroptères d'intérêt communautaire sont inscrites au FSD du SIC présent dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet de parc éolien d'Alloue.

Tableau 1 : Chiroptères inscrits au FSD

Code NATURA 2000	Annexe II de la Directive Habitats	Nom vernaculaire	Nom scientifique
1324	X	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1304	X	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1303	X	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>

2. Espèces de chiroptères présentes dans le site Natura 2000 observées sur la zone de projet

Aucune des trois espèces listées au FSD du site Natura 2000 « Vallée de l'Issoire » n'a été observée dans la Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes.

Par conséquent il n'y aura pas d'effet du projet sur la conservation des chauves-souris qui ont permis la désignation de ce site Natura 2000.

3. Espèces d'oiseaux présentes dans le site Natura 2000

Trente espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont inscrites aux FSD de la ZPS « Région de Pressac, étang de Combourg » situé à 9,5 kilomètres du projet de parc éolien d'Alloue.

Tableau 2 : Oiseaux inscrits au FSD

Code NATURA 2000	Annexe I	Nom vernaculaire	Nom scientifique
A026	X	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A246	X	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A094	X	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A023	X	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A072	X	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A081	X	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A082	X	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>

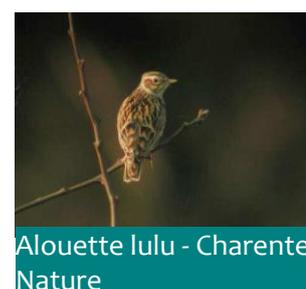
Tableau 2 : Oiseaux inscrits au FSD

Code NATURA 2000	Annexe I	Nom vernaculaire	Nom scientifique
A166	X	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
A030	X	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A080	X	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A151	X	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
A224	X	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A103	X	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A302	X	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A060	X	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>
A027	X	Grande Aigrette	<i>Casmerodius alba</i>
A127	X	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A196	X	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
A197	X	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A029	X	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
A222	X	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A229	X	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A073	X	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	X	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A133	X	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
A238	X	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A236	X	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	X	Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A140	X	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A193	X	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

4. Espèces d'oiseaux présentes dans le site Natura 2000 observées sur la zone de projet

ALOUETTE LULU

Cette petite alouette sédentaire à distribution européenne présente une répartition hétérogène, et subit un fort déclin depuis plus de vingt ans. Ce constat est également valable pour le Poitou-Charentes, où la disparition progressive des milieux herbacés en est la première cause. L'Alouette lulu est inféodée aux habitats herbeux à faible couverture



Alouette lulu - Charente Nature

végétale. En Poitou-Charentes, on la rencontre essentiellement dans les zones de bocage ouvert, les landes, les vignes et certaines zones dunaires. Elle évite le plus souvent les zones de plaines cultivées. Présente sur la zone d'étude en période de reproduction (3 couples), elle l'est également en hivernage. Un groupe de 7 individus a été observé le 03/02/2011 à proximité du lieu-dit « La Filnie » au niveau du point N°3.

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combourg » accueille l'espèce toute l'année. La population nicheuse est estimée entre 5 à 15 couples. En période de reproduction, les couples nicheurs présents dans la ZPS ne seront pas concernés par le projet de parc éolien d'Alloue, car cette espèce possède un petit territoire et ne peut en aucun cas se déplacer sur une distance de 9 kilomètres. En période de migration, les flux observés sur le site d'Alloue sont orientés selon un axe nord-est, sud-ouest. Ainsi, il paraît peu probable que les migrateurs passants ou s'arrêtant dans la ZPS soient confrontés au parc éolien. En hiver enfin, les Alouettes lulu peuvent errer sur des distances plus ou moins grandes et il existe une faible probabilité que ces oiseaux soient confrontés au parc éolien d'Alloue. **Considérant que cette espèce est faiblement sensible aux collisions et que la seule sensibilité relevée dans l'étude d'impact est le risque de destruction de nichée et considérant l'éloignement du projet à la ZPS, il est possible de conclure que la sensibilité des Alouettes lulu présentes dans ce site Natura 2000 est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elles.**

BUSARD SAINT-MARTIN

Plus grand que le Busard cendré, son envergure est comprise entre 100 et 120cm, pour un poids moyen de 530g chez les femelles et de 350g chez les mâles. Migrateur partiel, il est souvent sédentaire dans les plaines cultivées du Poitou-Charentes, où on le rencontre dans les habitats ouverts, avec une large variété de végétation pour les sites de nidification



Busard Saint-Martin Charente Nature

(prairies, céréales, marais, landes et jeunes plantations de conifères). Ce rapace niche de façon solitaire, parfois en colonies lâches. La femelle construit le nid à même le sol, dans la végétation haute et dense des cultures, landes ou parcelles en cours de boisement. Les pontes ont lieu de mi-avril à début juillet avec un pic en mai. L'incubation est entièrement assurée par la femelle et dure entre 29 et 31 jours. Au cours de cette période, c'est le mâle qui apporte la nourriture à la femelle. Les jeunes s'envolent à 30-35 jours et sont nourris par les parents pendant plusieurs semaines après leur envol. Le régime alimentaire du Busard Saint-Martin est essentiellement constitué de

micromammifères, mais aussi de passereaux. Cependant, il est assez dépendant des fluctuations des populations de campagnols.

Le Busard Saint-Martin se reproduit probablement dans les clairières forestières de la zone d'étude. Plusieurs individus ont été observés régulièrement au cours de cet inventaire, notamment au niveau des points IPA N°2, 3 et 6.

Le Busard Saint-Martin est peu fréquent sur cette zone d'étude en hivernage. Seules 2 observations ont été réalisées au cours de cet inventaire : 1 couple en chasse le 03/12/2010 au niveau du point n°6 et un individu de passage le 13/01/2011 au niveau du point n°3.

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combourg » accueille l'espèce toute l'année. La population nicheuse est estimée entre 1 et 3 couples. En période de reproduction, les couples nicheurs présents dans la ZPS ne seront pas concernés par le projet de parc éolien d'Alloue, car cette espèce possède un territoire inférieur à 5 kilomètres de rayon et ne peut en aucun cas se déplacer sur une distance de 9 kilomètres. En période de migration, les flux observés sur le site d'Alloue sont orientés selon un axe nord-est, sud-ouest. Ainsi, il paraît peu probable que les migrateurs passants ou s'arrêtant dans la ZPS soient confrontés au parc éolien. En hiver enfin, les Busards Saint-Martin peuvent errer sur des distances plus ou moins grandes et il existe une probabilité que ces oiseaux soient confrontés au parc éolien. **Considérant que cette espèce est très faiblement sensible aux collisions particulièrement en période hivernale et que la seule sensibilité relevée dans l'étude d'impact est le risque de destruction de nichée et considérant l'éloignement du projet à la ZPS, il est possible de conclure que la sensibilité des Busards Saint-Martin présents dans ce site Natura 2000 est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elles.**

GRANDE AIGRETTE

La grande aigrette est un des hérons les plus rares d'Europe, présente surtout en hiver dans notre pays. Elle fréquente les grands lacs peu profonds sur lesquels elle bénéficie d'une grande quiétude et d'une abondance de poissons dont elle se nourrit. Quelques couples nichent en France depuis 1994 et s'installent alors sur les étangs à grandes roselières accueillants



Grande Aigrette - Charente Nature

déjà des colonies d'autres hérons. Surtout présente en Europe de l'Est, la Grande Aigrette colonise lentement de nouveaux territoires occidentaux. En Poitou-Charentes, l'hivernage est noté principalement dans le Marais de Rochefort de septembre à avril. Depuis quelques années,

quelques individus séjournent de plus en plus régulièrement sur certains étangs calmes de la région et notamment dans le Confolentais. Sur cette zone d'étude, l'observation de la Grande Aigrette est rare et la présence d'un individu le 06/01/2011 sur les étangs du lieu-dit « La Pradelle du Penchaut » au niveau du point N°6, reste accidentelle.

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combourg » accueille l'espèce en hiver et lors des migrations avec un effectif maximum de 20 individus. A ces périodes de l'année, les Grandes Aigrettes peuvent errer sur de grandes zones et les Grandes Aigrettes présentes dans la ZPS peuvent donc être ponctuellement confrontées au parc éolien d'Alloue. **Considérant que cette espèce est très faiblement sensible aux collisions et qu'aucune sensibilité n'a été relevée dans l'étude d'impacts, il est possible de conclure que la sensibilité des Grandes Aigrettes présentes dans ce site Natura 2000 est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elles.**

GRUE CENDREE

La Grue cendrée est l'oiseau le plus grand d'Europe. Cette espèce est très sociable et grégaire lors des migrations. Elle devient territoriale au moment de la nidification. Le couple niche solitaire sur de vastes étendues de marais et de forêts marécageuses pouvant atteindre plusieurs centaines d'hectares. Le nid est construit à terre (http://champagne-ardenne.lpo.fr/grues/Reseau_grues.htm). La Grue cendrée est très éclectique dans son régime alimentaire. Elle consomme aussi bien des végétaux que de petits animaux. En France, l'espèce a niché jusqu'en dans les années 1830, puis à nouveau à la fin des années 1980 dans l'Orne. Aujourd'hui 5 à 6 couples se reproduisent en Alsace (GEROUDET, 2009).

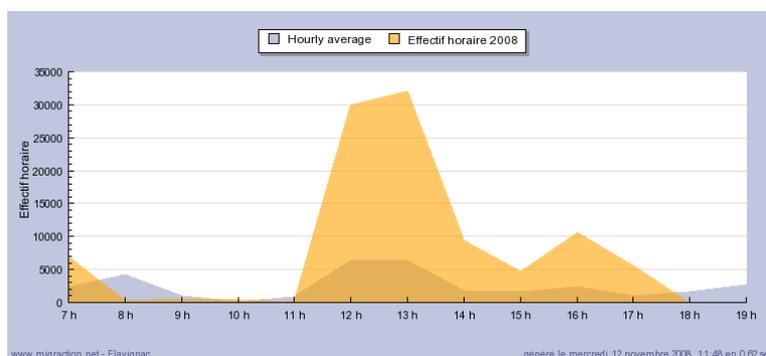


Grue cendrée – G BARGUIL / Calidris

La voie de migration de cette espèce est bien connue et se déroule sur un couloir suivant un arc Pays Basque, Haute-Vienne, Champagne. Au niveau de la région Limousin, le couloir de migration est centré sur la ville de Limoges. Le passage s'étend sur environ 60km de large pour le flux de migrateurs le plus important (LABIDOIRE et ROCHER, 2000). Le pic de passage se situe en général autour de fin octobre début novembre en automne et de mi-février à la mi-mars au printemps. Dans le Limousin sur l'axe majeur de migration se trouve la commune de Flavignac où a lieu chaque année au printemps et à l'automne un suivi de la migration de l'avifaune. PERICOUT (non publ) indique qu'au printemps 2008 ce sont près de 74 000 Grues cendrées qui ont été observées

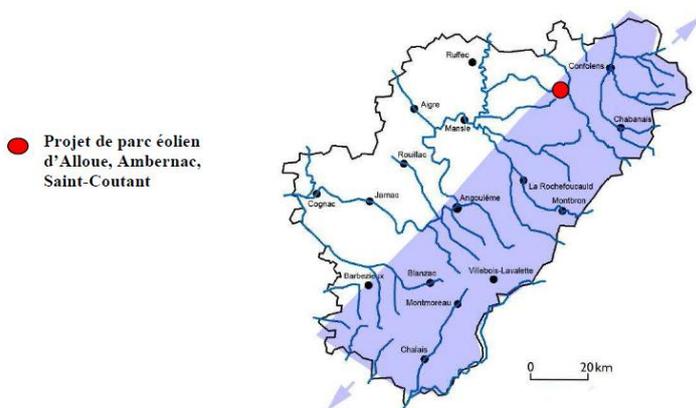
depuis le lieu dit « Eynançais », soit environ 50% de l'effectif migrant par la voie occidentale (COUZY, 2005).

Durant leur migration les Grues volent le plus souvent à une altitude élevée. COUZY (2005) indique que l'altitude de croisière des Grues est située entre 200 et 1500 mètres d'altitude, soit bien plus haut que les éoliennes dont les plus hautes culminent autour de 175 mètres.



Phénologie horaire de la migration sur le site de Flavignac en 2008 et 2009

Enfin la phénologie journalière de la migration est très marquée pour cette espèce dont on observe un maximum de passage entre 11h et 17h sur le site de Flavignac (PRECIGOUT non publié), indiquant la prépondérance d'une migration diurne sur le site de Flavignac et donc de celui du projet.



Carte n°3 : Couloir principal de migration des Grues cendrées en Charente

Plus de 15 années de suivis de la migration des Grues cendrées en Charente réalisés par Charente Nature ont permis de définir le couloir principal utilisé par cette espèce dans notre département. Ce couloir est assez restreint et est situé à

l'est d'une ligne reliant Confolens-Barbezieux. Selon

les années et les conditions climatiques, quelques vols peuvent également être observés plus à l'est, jusqu'à la vallée de la Charente.

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combourg » accueille l'espèce uniquement en migration. Toutefois, selon le document d'objectifs de ce site, la majorité des migrants observés ne font que survoler la zone. Or les axes de migrations de la Grue cendrée sont orientés selon un axe nord-est, sud-ouest. Ainsi, les Grues cendrées qui survolent la ZPS ne seront pas confrontées au parc éolien d'Alloue. **Considérant que cette espèce ne sera pas confrontée au parc éolien**

d'Alloue, il est possible de conclure que la sensibilité des Grues cendrées présentes dans le site Natura 2000 est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elles.

MILAN NOIR

Rapace migrateur au long cours, le Milan noir arrive en France dès le mois de mars. En Poitou-Charentes, la moitié des populations s'installe autour des grands marais littoraux, l'autre partie s'installant le long des cours d'eau, des étangs et à proximité des dépôts d'ordures, où il prélève sa nourriture, essentiellement



Milan noir – Charente Nature

composée de poissons morts, de charognes et d'animaux affaiblis. Il exploite aussi les routes et plaines céréalières pour y collecter les animaux écrasés ou blessés, ce qui peut parfois l'amener assez loin de l'eau. Sociaux, les couples peuvent nicher à proximité les uns des autres, où ils bâtissent leur aire essentiellement dans les zones boisées situées près des cours d'eau. Ils élèvent en moyenne deux jeunes par an, et repartent vers l'Afrique dès le mois d'août. Sur la zone d'étude, le Milan noir est peu commun, un seul individu en chasse a été observé au cours de cet inventaire, au niveau du point IPA n°2. L'espèce ne se reproduit pas à proprement dit sur cette zone d'étude.

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combourg » accueille l'espèce en période de reproduction et de migration. La population nicheuse est estimée entre 2 et 4 couples. En période de reproduction, les couples nicheurs présents dans la ZPS pourraient être concernés par le projet de parc éolien d'Alloue, car cette espèce peut aller chasser jusqu'à 10 kilomètres de son aire. En période de migration, les flux observés sur le site d'Alloue sont orientés selon un axe nord-est, sud-ouest. Ainsi, il paraît peu probable que les migrateurs passants ou s'arrêtant dans la ZPS soient confrontés au parc éolien. **Considérant que le site d'Alloue semble peu attractif pour les milans noirs, car un seul individu a été observé en 8 jours d'inventaires dédiés aux oiseaux nicheurs et considérant que le parc éolien se trouve en limite de la zone d'action possible pour cette espèce, il est possible de conclure que la sensibilité des Milans noirs présents dans ce site Natura 2000 est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elles.**

PIC NOIR

Le Pic noir est le plus gros pic de France. Anciennement cantonné dans les zones montagneuses, il a colonisé l'ensemble du territoire français lors des dernières décennies. Cet oiseau vit sur un très vaste territoire pouvant couvrir jusqu'à 800 ha. (GEROUDET, 1998). Cette espèce est très tolérante pour le choix de son habitat, mais la présence de gros arbres lui est nécessaire pour creuser sa

loge. Par ailleurs, il a besoin de grande quantité de fourmis pour se nourrir. Cet insecte peut représenter par endroits près de 97% de son régime alimentaire (GORMAN, 2004). L'espèce est en forte augmentation en France (<http://vigienature.mnhn.fr>).

Un Pic noir a été observé en période de migration pré-nuptiale. A cette époque, cette espèce revient sur ces zones de nidification et on peut l'observer dans de nombreux milieux. Sur le site, les habitats présents ne conviennent pas à sa nidification, l'espèce était donc uniquement de passage.

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combourg » accueille l'espèce en période de reproduction et de migration. La population nicheuse est estimée entre 3 et 5 couples. En période de reproduction, les couples nicheurs présents dans la ZPS ne seront pas concernés par le projet de parc éolien d'Alloue, car cette espèce possède un territoire d'une superficie maximum de 800 hectares. En période de migration, l'espèce peut se déplacer sur de grandes distances et en toutes directions.



Pic noir - L. MRAZ

Considérant que l'espèce ne peut être confronté au parc éolien d'Alloue qu'en période de migration et qu'une seule observation à été faite de cette espèce sur le site, rajoutant que l'espèce n'est pas sensible aux risques de collisions, il est possible de conclure que la sensibilité des Pics noirs présents dans ce site Natura 2000 est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elles.

PIE-GRIECHE ECORCHEUR

C'est une espèce migratrice, présente sous nos latitudes entre fin avril et début septembre. Elle est inféodée au bocage ouvert, où elle se nourrit principalement de gros insectes qu'elle capture dans les prairies et le long des haies. De plus en plus rare dans la région, cette espèce souffre de la disparition de ses milieux de prédilection. Sur cette d'étude, la Pie-grièche écorcheur est assez rare. Un seul couple cantonné a été observé au cours de cet inventaire au niveau du point IPA n°3.



Pie-grièche écorcheur – Charente Nature

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combourg » accueille l'espèce en période de reproduction et de migration. La population nicheuse est estimée entre 10 et 20 couples. En période de reproduction, les couples nicheurs présents dans la ZPS ne seront pas concernés par le projet de parc éolien d'Alloue, car cette espèce possède un territoire de quelques hectares. En période de migration, les flux observés sur le site d'Alloue sont orientés selon un axe nord-est, sud-ouest.

Ainsi, il paraît peu probable que les migrateurs passants ou s'arrêtant dans la ZPS soient confrontés au parc éolien. **Considérant que les Pies-grièches écorcheur présentes dans le site Natura 2000 ne seront pas confrontées au parc éolien d'Alloue il est possible de conclure que la sensibilité de cette espèce est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elles.**

PLUVIER DORE

Le Pluvier doré est une espèce nordique qui est présente en France uniquement durant l'hivernage et les migrations. En hiver, il fréquente principalement les milieux ouverts comme les terres labourées et les estuaires. Il se nourrit principalement d'insectes et de petits invertébrés. Le Pluvier doré se reproduit dans le nord de l'Europe, sur les prairies, les marais et les landes.



Selon VALLANCE (2008), le Pluvier doré traverse l'ensemble de la France en période de migration. Le même auteur estime qu'environ 1,5 million de Pluviers dorés hivernent en France et que quelques centaines de milliers de ces oiseaux traversent le pays pour se diriger vers le Maroc et la péninsule ibérique. Le Pluvier doré est un hivernant et un migrateur assez commun en Poitou-Charentes. Moins de 10 Pluviers dorés ont été observés sur le site. La faiblesse des effectifs observés semble indiquer que la zone d'implantation potentielle n'est pas une zone privilégiée pour l'hivernage de l'espèce

La ZIP « Région de Pressac, étang de Combours » accueille l'espèce en période d'hivernage et de migration avec un effectif compris entre 0 et 16 individus. **Considérant que l'espèce est rare et irrégulière dans la ZPS comme dans la Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes d'Alloue, il est possible de conclure que la sensibilité de cette espèce est nulle et qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur elle.**

5. Synthèse des éléments d'intérêts européens sensibles au projet de parc éolien

Au vu des espèces présentes dans les sites Natura 2000 potentiellement concernées par le projet, de leur biologie et de leur sensibilité aux éoliennes, il est possible de conclure à une absence **manifeste d'effet du projet sur la conservation des espèces et des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.**

CONCLUSION

Aucune des espèces de chauves-souris listées dans le FSD du SIC concernée par le projet de parc éolien n'a été observée sur la Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes d'Alloue.

Huit espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire listées au FSD de la ZPS sont présentes dans la zone de projet du parc éolien. Toutefois, aucune ne présente de sensibilité avérée soit en raison de l'éloignement et de la situation géographique de la ZIP d'Alloue par rapport à la ZPS, soit en raison de l'absence de sensibilité de ces espèces à l'éolien.

Il y a donc une absence manifeste d'effet du projet sur la conservation des espèces et des habitats qui a permis la désignation des sites Natura 2000.